

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Que faire si vous n'arrivez pas à faire vous-même votre demande de carte grise ?**

Les démarches d'immatriculation se font sur internet sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet, vous pouvez :

Soit **demandeur à un tiers** (parent, ami, agent dans un point numérique ou une maison de service public) de vous aider

Soit **faire appel à un professionnel de l'automobile habilité** par le ministère de l'intérieur

Vous pouvez demander à un parent ou un ami d'effectuer la démarche en ligne en votre nom. Le parent ou ami devra utiliser **son propre compte ANTS** et déclarer faire la démarche en **votre nom**. Il n'y a pas à établir une procuration.

Vous pouvez **vous rendre dans un point numérique** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners), mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Des **médiateurs**, placés sur ces points numériques, pourront vous guider dans la réalisation de vos démarches.

Vous pouvez également **vous rendre dans une maison de services au public**.

**Où s'adresser ?**

Point d'accueil numérique

**Où s'adresser ?**

France Services / Maison de services au public

Vous pouvez demander à un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'intérieur (garage, professionnel du commerce de l'automobile, loueur...) d'effectuer pour vous les démarches suivantes :

Immatriculation d'un véhicule neuf (y compris cyclomoteur)

Immatriculation d'un véhicule d'occasion disposant de plaques françaises (y compris cyclomoteur)

Changement de locataire (pour les loueurs)

Déclaration de l'achat ou de la cession d'un véhicule

Demande d'un certificat de situation administrative (certificat de non gage)

Déclaration d'achat ou de cession pour destruction

Déclaration de destruction d'un véhicule

**Où s'adresser ?**

Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules

**Carte grise (certificat d'immatriculation)**

**Vendre (ou donner) un véhicule**

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

**Immatriculer un véhicule**

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

**Titulaire du certificat et modification de sa situation**

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

**Modifications du véhicule**

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

**Plaques d'immatriculation**

Caractéristiques

Vol

Usurpation

**Questions –  
Réponses**

- Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir  
plus**

- Immatriculation (site ANTS)  
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Points numériques  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville  
16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 12  
mail

